

Cahors, le 05 OCT. 2022

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 12 août 2022, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant un projet de création d'un passage à gué sur le ruisseau de Thézels visant à réduire le piétinement par le bétail, sur la commune de CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 46-2022-00075.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- Le passage à gué empierré aura une largeur de 4 mètres au niveau du lit mineur du cours d'eau ;
- Les travaux seront réalisés en assec. A défaut, la zone sera asséchée par batardeaux et une canalisation restituera les débits à l'aval. Un filtre à paille sera mis en place. Si tel est le cas, je vous invite à vous rapprocher de la fédération de pêche afin de voir si une pêche de sauvegarde est nécessaire ;
- Une clôture sera installée le long des berges afin de protéger le cours d'eau du piétinement par le bétail ;
- La ripisylve sera replantée sur 20 mètres.

Au vu des éléments de votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération comme prévu, au mois d'octobre 2022.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service Police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé, de la lettre d'accord et de l'arrêté de prescriptions générales applicable à ces travaux sont adressés à la mairie de CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Madame la Présidente
Syndicat Mixte de la Barguelonne et du Lendou
Mairie
82400 CASTELSAGRAT

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)
- Syndicat de la Barguelonne et du Lendou (dffitere@ccquercyblanc.fr)

Pour le directeur départemental,
par délégation

Chef d'Unité Police de l'Eau
DPF et Navigation


Guy VERGNES